

NOTE D'INFORMATION POUR INSCRIPTION AU MINI CLUB DU LARVOTTO

Les inscriptions seront ouvertes du **mardi 2 au mercredi 24 mai 2023**.

Le dossier **complet** doit être retourné à l'adresse mail suivante : miniclub@mairie.mc

AUCUNE RESERVATION NE SE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET

Les inscriptions seront traitées par ordre de priorité :

- 1 - les personnes de nationalité Monégasque**
- 2 - les personnes résidentes en Principauté**

Le Mini Club accueille des enfants de 3 ans déjà scolarisés à 12 ans.

Il est obligatoire de réserver par avance les jours de présence de l'enfant, conformément au document « souhaits de réservation ». Une fois la réservation validée, elle ne pourra plus être modifiée.

Les parents pourront annuler leurs réservations jusqu'au 9 juin ; après cette date, tous les jours réservés seront facturés même en cas d'absence de l'enfant (hors maladie sur présentation de certificat médical).

Les enfants ayant une allergie alimentaire ne pourront pas être admis.

Période d'ouverture :
du lundi 3 juillet au jeudi 31 août (excepté lundi 14 et mardi 15 août 2023)

Jours d'ouverture :
du lundi au vendredi inclus

Horaires d'ouverture :
de 8h à 18h

Capacité d'accueil : 50 enfants

Le tarif est de 22,80 € pour la journée avec repas sous forme de pique-nique

Le paiement par prélèvement est obligatoire. Une facture électronique sera envoyée mensuellement à l'adresse électronique notifiée sur la fiche de renseignements.

MINI CLUB DU LARVOTTO

Dossier d'inscription et liste des pièces à fournir :

- Fiche de renseignements (**RECTO-VERSO**), à signer par les deux parents ;
- Certificat médical rempli par le médecin (pièce jointe au dossier d'inscription) ;
- Autorisation de prélèvement (Mandat SEPA) ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Souhails de réservation ;
- Photocopie de la carte d'identité et de la carte de séjour des deux parents (pour les résidents) ;
- Photocopie du carnet de vaccinations (suivant réglementation en vigueur).
- 1 Photo d'identité de l'enfant

MINI CLUB DU LARVOTTO

REGLEMENT INTERIEUR (révision 2023)

ADMISSION DES ENFANTS

Article 1 – Le Mini Club a pour objet d'accueillir, en journée, des enfants:

- Âgés de 3 ans, déjà scolarisés, à 12 ans (dans la limite de 50 places) ;
- Aptes à vivre en collectivité et à comprendre les consignes élémentaires nécessaires à l'encadrement du groupe ;
- Ne bénéficiant d'aucun protocole de soins et d'urgence;
- Autonomes dans la prise des repas,
- Sans régime alimentaire particulier, ni allergie alimentaire.

Article 2 – Le dossier d'admission comprend :

- une fiche de renseignements
- le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité dûment complété par le médecin traitant
- les souhaits de réservation
- une photocopie du carnet de vaccination (suivant réglementation en vigueur)
- une photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour des deux parents
- une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) et un RIB
- une photo d'identité de l'enfant

Aucune réservation ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRE

Article 3 – Le Mini Club fonctionne durant la saison estivale, par journée de 8h à 18h.

Un repas froid sous forme de pique-nique est proposé tous les jours. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter leur propre repas. Le menu est affiché dans le hall d'entrée pour information.

Aucun enfant ne peut être gardé au-delà des heures précitées. En fin de journée, la Mairie prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection des enfants encore présents dans la structure.

Article 4 – Les horaires d'accueil et de départ des enfants sont les suivants :

Accueil du matin : entre 8h00 et 8h45

Départ de l'après-midi : à partir de 16h45

Article 5 – Une pré-réservation est obligatoire dans les délais impartis. La réservation sera confirmée au plus tard mi-juin selon les priorités d'admission et places disponibles. A compter de cette date, tous les jours réservés seront facturés même en cas d'absence de l'enfant (hors maladie selon les conditions établies à l'art 7).

Article 6 – Au-delà d'un retard de 30 minutes, la réservation sera annulée et facturée.

Article 7 – Toute absence de l'enfant pour cause de maladie fera l'objet d'une déduction sur la facturation du mois en cours ou du mois suivant, sous réserve de fournir un certificat médical dès le retour de l'enfant. Sera facturée toute journée au cours de laquelle le repas aura été servi.
Le 1er jour ne pourra être déduit que si les parents ont averti de l'absence avant 9h00.
Après 3 jours consécutifs d'absence non justifiée (pour une longue réservation) les réservations suivantes ne sont plus maintenues et les parents doivent procéder à une nouvelle réservation si les disponibilités le permettent.

Aucune réclamation ne sera recevable si la procédure d'annulation n'est pas respectée.

PARTICIPATION FINANCIERE

Article 8 – Le tarif est fixé annuellement par délibération du Conseil Communal.
Ce tarif est affiché dans les locaux du Mini club et sur le site de la Mairie de Monaco.

Article 9 – Le règlement s'effectue mensuellement par prélèvement automatique. Une facture électronique sera adressée aux parents mensuellement.

SANTE

Article 10 – Les parents sont priés de signaler au Responsable du Mini Club d'éventuels problèmes de santé.

Article 11 – L'enfant ne sera pas accepté en cas de maladie ou s'il est porteur de parasites.

Article 12 – Aucun médicament ne sera administré, même sur ordonnance.

Article 13 – En cas d'accident, il est fait appel aux pompiers et à la famille, l'enfant sera transporté au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Article 14 – En cas d'épidémie, la Mairie demande au Médecin Inspecteur de la Direction de l'Action Sanitaire de prendre toute mesure utile

DISPOSITIONS GENERALES

Article 15 – Le Mini Club propose des sorties et des activités selon un planning préétabli. Les sorties pourront se faire à pied ou en bus de ville.
Le planning sera affiché en début de chaque semaine pour information.

Article 16 – Il est conseillé que les enfants soient vêtus d'habits confortables, de baskets ou de sandales fermées (les tongs sont interdites). La Mairie de Monaco ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Les enfants doivent être munis d'un sac à dos identifié au nom de l'enfant :

- un change complet et marquer toutes les affaires au nom de l'enfant ;
- un maillot, une serviette de bain et un petit sac imperméable, le cas échéant, selon les sorties à la piscine
- une gourde ;
- un goûter de type compote, jus de fruit ou briquette de lait UHT et biscuit sans chocolat en emballage individuel ;
- une crème solaire.

Article 17 – Par mesure de sécurité les effets personnels (bijoux, téléphones portables, consoles de jeux, ...) sont interdits.

Article 18 – Les plus jeunes enfants peuvent faire la sieste. Pour tous les autres, un temps calme est organisé après le repas.

Article 19 – Les enfants pourront être remis soit :

- à une personne autorisée (dont le nom figure dans la fiche de renseignements) devant se munir d'une pièce d'identité.
- à une personne mineure âgés de plus de 14 ans, (frère ou sœur) uniquement sur autorisation écrite des parents et sous leur seule responsabilité
- Pour l'accueil d'un enfant dont les parents sont séparés, il ne sera demandé l'ordonnance de jugement que dans le cadre de l'exercice d'une autorité parentale exclusive. Dans le cas contraire, il appartient aux deux parents de se mettre d'accord sur toutes les informations demandées par la Mairie, notamment sur la liste des personnes autorisées à venir récupérer l'enfant.

En outre, il est précisé qu'au départ de l'enfant de la structure, ce dernier sera remis à l'un ou l'autre parent sans distinction de garde.

Article 20 – Des photos et des vidéos pourront être faites dans le cadre du Mini Club. Les photographies et/ou vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la Mairie de Monaco ou être cédées à des tiers sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, dans le cadre, notamment :

- du site Internet et les réseaux sociaux de la Mairie de Monaco;
- du magazine Municipal "Monaco Vivre ma Ville" ;
- d'animations organisées par le Service Petite Enfance et Familles ainsi que sur le Portail Familles ;
- d'articles à paraître dans la presse ;
- de reportages diffusés sur les chaînes de télévision ;
- de diffusion au sein des établissements de la Mairie de Monaco.

La Mairie de Monaco ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation par les parents de photographies et/ou vidéos.

Les parents doivent préciser par écrit s'ils n'accordent pas l'autorisation précitée sur la fiche de renseignements.

Article 21 – La Mairie de Monaco se réserve la faculté de prendre toute mesure qu'elle jugerait utile au bon fonctionnement du Mini Club et notamment d'apporter tout changement aux dispositions précitées.

Article 22 – En cas de non-respect du présent règlement, les enfants ne pourront être accueillis au Mini Club.

ASSURANCE ET RESPONSABILITES

Article 23 – La Mairie de Monaco a souscrit une assurance en responsabilité civile, mais ne peut être tenue pour responsable des accidents provoqués par les enfants ou vol d'objet, vêtements ou matériel déposés par les parents au sein du Mini Club.

Article 24 – Il est recommandé aux parents de souscrire une police d'assurance individuelle.

Article 25 - Courtoisie et respect sont de rigueur dans tous les établissements. Toute agression physique ou verbale envers un fonctionnaire ou agent de la Commune pourra être passible de poursuites judiciaires. Tout comportement perturbateur de la part d'un parent ayant pour conséquence de troubler le fonctionnement de la structure donnera lieu, le cas échéant, à l'exclusion temporaire de l'enfant.

MINI CLUB DU LARVOTTO

CERTIFICAT D'APTITUDE

Je, soussigné Docteur

.....

Certifie que l'enfant

.....

Ne présente à ce jour, aucun symptôme de maladie contagieuse ni de troubles du comportement ou d'incompatibilité à la vie en collectivité.

Ne présente pas d'allergie alimentaire.

Pour information en cas de bosses, piqûres d'insectes, un produit homéopathique pourra être donné (granules, gel).

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin

"Les informations nominatives collectées par le personnel du service Petite Enfance et Familles de la Mairie de Monaco, lors de l'instruction du dossier, font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la "gestion des structures d'accueil dédiées à la petite enfance". Les réponses figurant sur ce formulaire sont obligatoires. Le défaut de réponse a pour conséquence l'annulation de la demande. Ces données ne sont ni cédées ni accessibles. Conformément à la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives traitées par le service Petite Enfance et Familles en vous rendant à la Mairie ou sur demande écrite."

MINI CLUB DU LARVOTTO

Fiche de renseignements

L'enfant

Nom Prénom

Né le / / Nationalité

Adresse

Code postal Ville

Situation des parents : Célibataire Marié Séparé Divorcé Veuf

PARENT 1 - Responsable légal

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone domicile Portable

Adresse électronique@.....

PARENT 2 - Responsable légal

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone domicile Portable

Adresse électronique@.....

Facture électronique (à envoyer) : Parent 1 Parent 2

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (devront se munir d'une pièce d'identité)

Nom Téléphone

Nom Téléphone

Nom Téléphone

Nom Téléphone

**Personnes à prévenir en cas d'urgence dans le cas où les parents ne seraient pas joignables
(Hormis les parents)**

Nom Téléphone

Nom Téléphone

Santé

L'enfant présente-t-il des pathologies nécessitant une prise en charge spécifique :

oui

non

Si oui, précisez :

Allergies :

Je/nous soussigné(es), Responsable(s) légal(aux) de l'enfant,..... :

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur

l'autorise à participer à toutes les activités extérieures organisées par le Mini Club,

l'autorise à participer à toutes les activités nautiques (piscine)

autorise mon enfant à être filmé et photographié

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du Mini-Club du Larvotto à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident pouvant survenir à mon enfant, qui pourra, selon l'urgence apparente, être hospitalisé au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Fait à Monaco, le

Autorité parentale : Parent 1 : O oui O non

Autorité parentale : Parent 2 : O oui O non

Signatures précédées de la mention : **Lu et Approuvé**

Parent 1

Parent 2

"Les informations nominatives collectées par le personnel du service Petite Enfance et Familles de la Mairie de Monaco, lors de l'instruction du dossier, font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la "gestion des structures d'accueil dédiées à la petite enfance". Les réponses figurant sur ce formulaire sont obligatoires. Le défaut de réponse a pour conséquence l'annulation de la demande. Ces données ne sont ni cédées ni accessibles. Conformément à la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives traitées par le service Petite Enfance et Familles en vous rendant à la Mairie ou sur demande écrite."

MANDAT SEPA

Single Euro Payments Area
(Espace unique de paiement en euros)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Mairie de Monaco à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Monaco.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

By signing this mandate form, you authorise (A) la Mairie de Monaco to send instructions to your bank to debit your account and (B) your bank to debit your account in accordance with the instructions from la Mairie de Monaco.

As part of your rights, you are entitled to a refund from your bank under the terms and conditions of your agreement with your bank.

A refund must be claimed within 8 weeks starting from the date on which your account was debited.

Votre nom : _____
(Your name)

Votre Adresse : _____
(Your address) N° et nom de la rue
(Street)

Code Postal Ville Pays
(Postal Code) (City) (Country)

Informations bancaires : _____
(Bank details) Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN
(Internation Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC
(Bank Identifier Code)

Pour le compte de : **Mairie de Monaco**
(Creditor's Name and address) **Place de la Mairie**
98 000 MONACO MC

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : **MC34ZZZ461182**
(Creditor Identifier)

Paiement : **Récurrent / Répétitif**
(Type of Payment)

Signé à : **MONACO** le _____
(City on which you are signing) (Date)

Signature : 

SOUHAITS DE RESERVATION

La réservation sera validée en fonction des places disponibles,

une fois validé, ce planning ne pourra plus être modifié.

« 1 » pour « souhait de réservation » « 0 » pour « pas de souhait de réservation »

Toute case non remplie sera considérée comme non réservée

JUILLET 2023

<u>Semaine</u>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
du 03 au 7/07					
du 10 au 14/07					
du 17 au 21/07					
du 24 au 28/07					

AOÛT 2023

<u>Semaine</u>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
du 31/07 au 4/08					
du 07 au 11/08					
du 14 au 18/08	Férié	Férié			
du 21 au 25/08					
du 28 au 01/09					Fermé